



Demande de remboursement des frais causé par une erreur

Par **epsye**, le **19/11/2008** à **08:11**

Bonjour,

J'ai pour une tierce personne effectuer des chèques pour le remboursement mensualisé de ses loyers impayé. La société de location a commis une erreur et encaissé deux chèques en une semaine, ce qui m'a mise en interdit bancaire. Il refuse de me rembourser les frais causé par leur erreur en me disant que ce n'ai pas moi qui ai rétabli la situation.

N'y a t'il véritablement rien à faire ?
merci